

## AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 26 et 27 du décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, tel que publié à la Gazette officielle le 8 octobre 2020, la séance extraordinaire du 22 juin 2021 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord sera tenue sans la présence du public. Les délibérations du conseil d'administration seront publicisées dès que possible, par le dépôt sur le site Internet du centre de services scolaire du projet de procès-verbal de cette séance.

Avis donné le 16 juin 2021 à Saint-Jérôme

M<sup>e</sup> Rémi Tremblay  
Secrétaire général